

Désignation	Tarif/mode de taxation	Modalités particulières d'application	Exonérations	Abattement
Redevance pour emplacement de stationnement spécifique				
Réservation de places de stationnement pour autocars de sociétés privées assurant des lignes régulières	Frais de dossier + en zone de stationnement gratuit 2 500 € /unité/an ou en zone stationnement payant 5 000 €/unité/an	Les frais de dossier sont payables à la 1ère demande. En cas de changement de zone , le tarif applicable est celui existant à la date de renouvellement de l'autorisation . Dans le cas où un arrêté de circulation temporaire ou un permis de stationner nécessaire à un chantier ou un déménagement entraînerait l'inaccessibilité de ces places par le permissionnaire , un dégrevement sera effectué au prorata du temps de non utilisation possible, sur simple demande écrite du permissionnaire.	Aucun cas	Aucun cas